

du 15/02/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille onze et le quinze février à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE

Objet

Achat d'une imprimante couleur

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire Eric MALHERBE, expose à l'Assemblée que l'imprimante actuelle ne fonctionne plus et qu'il y a lieu de la changer.

Nota- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 08/02/2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte d'acheter une imprimante couleur d'un montant T.T.C de 500 €
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cet achat
- Décide d'inscrire ce montant au budget primitif 2011 en section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre
Fait à Marchastel le 15/02/2011
Le Maire,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 15/02/2011 et publication ou notification le 15/02/2011